

CALCUL D'UNE ALLOCATION CHÔMAGE

DEMANDE D'INTERVENTION

VOS INFORMATIONS

Collectivité :

Moins de 3500 habitants 3500 habitants et plus

Personne à contacter :

Fonctions :

Téléphone :

Courriel :

INFORMATIONS AGENT ALLOCATAIRE



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Stagiaire ou titulaire

Contractuel de droit public

Date d'inscription comme demandeur d'emploi :

Motif de fin d'emploi :

Date de fin d'emploi :

Dernier jour travaillé et payé :

Parcours professionnel de l'agent les 3 dernières années :

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREEMENT

Attestation d'inscription au Pôle Emploi
(sauf dans le cas d'un maintien en disponibilité)

Attestation Pôle Emploi délivrée par l'employeur

Demande d'allocation de l'agent et ses justificatifs

Il est parfois difficile pour les agents d'obtenir ce document auprès de Pôle emploi. Toutefois, un récapitulatif des données enregistrées par l'agent lors de son inscription doit être disponible sur son espace personnel Pôle Emploi.

Lettre de rejet du Pôle emploi

Copie de la carte d'identité

Copie de la carte vitale

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)



J'imprime en noir et blanc

Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

Les bulletins de salaire suivants

Pour les agents dont la fin de contrat a lieu avant le 01/10/2021 :

les 13 derniers bulletins de salaire précédents le dernier jour travaillé et payé.

Pour les agents dont la fin de contrat a lieu à compter du 01/10/2021 :

tous les bulletins de salaire n'ayant pas déjà été pris en compte pour une précédente indemnisation correspondants à la période de référence mentionnée sur la lettre de rejet de Pôle Emploi.

Récapitulatif des périodes donnant lieu à reconstitution de salaire sous réserve de la transmission de justificatifs par l'allocataire (voir annexe)

Récapitulatif des périodes donnant automatiquement lieu à la reconstitution de salaire (périodes de maladie, de congé maternité, de congé paternité ou de congé d'adoption)

Avis d'imposition

Imprimé de liaisons de Pôle emploi
(en cas de réadmission)

Le cas échéant, montant de pension que l'agent perçoit au titre de la retraite invalidité

Le cas échéant, montant de pension d'invalidité que l'agent perçoit et période de perception (1^{ère}, 2^e ou 3^e catégorie)

VOTRE DEMANDE

Instruction initiale à la demande d'allocation

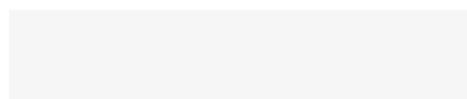
Réadmission, cumul, reprise,...

Suivi mensuel

À :

Date :

Cachet et signature :



Merci de retourner votre demande complétée et signée à conseil.juridique@cdg28.fr



Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

Centre de gestion de la fonction publique d'Eure-et-Loir
9, rue Jean Perrin, 28600 Lusigny

Tél : 02 37 91 43 59
courriel : conseil.juridique@cdg28.fr

CALCUL D'UNE ALLOCATION CHÔMAGE

ANNEXE

| Périodes donnant lieu à une reconstitution sur la base de pièces justificatives | Pièces devant être impérativement fournies par l'allocataire |
|--|--|
| <i>Des périodes durant lesquelles le salarié a accepté de travailler à temps partiel dans le cadre d'une convention d'aide au passage à temps partiel conclue en application des articles R. 5123-40 et R. 5123-41 du Code du travail</i> | Avenant au contrat de travail Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles l'agent a été autorisé par la sécurité sociale à reprendre un emploi à temps partiel en restant indemnisé au titre des indemnités journalières, en application du troisième alinéa de l'article L. 433-1 du Code de la sécurité sociale</i> | Attestation de temps partiel thérapeutique, Attestation de paiement des indemnités journalières, Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles l'agent a bénéficié d'un congé parental d'éducation, de la période d'activité à temps partiel, mentionnées aux articles L. 1225-47 à L. 1225-59 du Code du travail, d'un congé de présence parentale prévu aux articles L. 1225-62 à L. 1225-65 du même code ou d'un congé de proche aidant prévu à l'article L. 3142-16 du même code</i> | Attestation CAF Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles le salarié a bénéficié d'un congé de fin de carrière ou d'une cessation anticipée d'activité, prévu par une convention ou un accord collectif</i> | Attestation de l'employeur Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles le salarié a bénéficié du congé de reclassement mentionné à l'article L. 1233-71 du Code du travail ou du congé de mobilité mentionné à l'article L. 1237-18 de ce code</i> | Attestation de l'employeur Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles le salarié a bénéficié d'une période de travail à temps partiel pour la création ou la reprise d'entreprise en application des articles L. 3142-105 à L. 3142-119 du Code du travail</i> | Avenant au contrat de travail Attestation de l'employeur Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles le salarié a accepté, en raison de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvait son entreprise (liquidation judiciaire-redressement judiciaire), de continuer à y exercer une activité suivant un horaire de travail réduit ayant cessé d'être indemnisé au titre de l'activité partielle, le contingent d'heures indemnifiables à ce titre étant épuisé</i> | Avenant au contrat de travail Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles le salarié a accepté de continuer d'exercer son activité suivant un horaire de travail réduit décidé au niveau d'une unité de production par une convention ou un accord collectif conclu en raison de difficultés économiques</i> | Avenant au contrat de travail Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles le salarié a accepté, à la suite d'une maladie ou d'un accident, dans l'entreprise où il était précédemment occupé, de nouvelles fonctions moins rémunérées que les précédentes</i> | Avenant au contrat de travail Bulletin(s) de salaire |
| <i>Des périodes pendant lesquelles le salarié a accepté, à la suite de difficultés économiques, et en application d'un accord collectif, d'exercer la même activité suivant le même horaire, en contrepartie d'un salaire réduit</i> | Avenant au contrat de travail Bulletin(s) de salaire |

